

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Gignac-la-Nerthe - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2017.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Gignac-la-Nerthe pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019. Celui-ci fait apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, sans incidence sur son économie générale, conformément à l'annexe 1.

• **MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS ET AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE**

La commune poursuit ses travaux de voiries et de mise en valeur de ses espaces publics avec notamment :

- la réalisation d'un mur paysager à l'espace Pagnol qui délimitera l'aire de jeux et la séparera du parking situé à proximité. Un portail sera également prévu pour permettre aux agents municipaux d'intervenir pour l'entretien des espaces verts ;
- la création d'une percée permettant un accès direct au parking de la rue de la République ;
- l'enfouissement des réseaux électriques, télécom et fibre optique, jusqu'à ce jour aériens. Les lieux concernés par ces travaux sont les avenues Jean Jaurès et Pasteur, le boulevard Victor Hugo (2<sup>ème</sup> tranche), la place Cadet Gouiran, le chemin du Vignon et l'allée des Laure;
- la rénovation de la ferme de la Pousaraque.

Le montant global de l'opération prévue de 2015 à 2019 s'élève à 6.673.622 € HT, dont 696.358 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du département pourrait s'élever à 4.004.175 € dont 417.815 € au titre de la tranche 2017.

• **ACQUISITIONS FONCIERES**

Depuis plusieurs années, la municipalité s'est lancée dans une politique d'aménagement urbain et de redynamisation de son cœur de ville. Elle s'est également engagée dans la rénovation et la réalisation d'équipements éducatifs afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Dans la poursuite de son action, la commune souhaite se porter acquéreur de plusieurs biens immobiliers et locaux commerciaux. Il s'agit des parcelles suivantes :

- ***Parcelles AX N° 245, 36 avenue de la République***

La parcelle AX N°245, sise 36 rue de la République, correspond à une boucherie (lot 1) et son logement (lot 2). Le lot 1, est un local en rez-de-chaussée d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> et le lot 2, un appartement de 2 pièces de 112 m<sup>2</sup> environ avec terrasse de 9 m.

- ***Parcelles AX N°274, 277 et 499 sises 17-19 avenue Louis Pasteur***

Les parcelles AX N°274, AX N°277 et N°499 d'une superficie totale de 663 m<sup>2</sup> représentant une maison avec dépendances et terrain, permettront la création de places de stationnement à proximité du cœur de ville et de chemins piétons entre le centre ancien et les rues Pelletan et Jean Jaurès

- ***Parcelles AA N°45, 48, 49, 50, 51 et 52, quartier Bricard Nord***

Les parcelles AA N°45, 48, 49, 50, 51 et 52, d'une superficie de 12.578 m<sup>2</sup>, constituées de terres cultivables, d'un hangar et d'une maison, sont destinées à y installer un agriculteur.

- ***Parcelles AS N°59, sise quartier Pousaraque***

La parcelle cadastrée AS N°59 dont la superficie est de 10.725 m<sup>2</sup> sera consacrée à la mise en œuvre d'un projet à vocation agricole, pédagogique et solidaire dans le quartier Pousaraque.

- ***Parcelles AO N°216, sise 1 chemin du Vignon, AN N°115 et AO N°169, sises 6 chemin du Billard.***

La parcelle AO N°206, d'une superficie totale de 107 m<sup>2</sup> correspond à une maison en R +1. Cette acquisition vient en complément de la parcelle, cadastrée AO N°217 achetée par la commune en 2016, sur laquelle se construit actuellement un 3<sup>ème</sup> pôle éducatif, quartier de Laure. La commune prévoit de réaliser un aménagement de qualité, avec revalorisation de la place de Laure et ses abords, création de places de stationnements et de chemins piétonniers. Quant aux parcelles AN N°115 et AO N°169 d'une superficie totale de 396 m<sup>2</sup>, elles compléteront l'offre en stationnement des véhicules et cars à proximité du pôle éducatif 3 et du cœur du hameau de Laure.

- ***Parcelles AX 175, 4 avenue de la République***

Dans le but de redynamiser la rue commerçante de l'avenue de la République, la commune poursuit son programme d'acquisitions foncières. Aussi, elle souhaite acquérir les lots 4,11 et 12 d'un ancien immeuble situé sur la parcelle cadastrée AX N°175, 4 avenue de la République. Ces 3 lots constituent un appartement de type 2 de 53 m<sup>2</sup>. Dans la continuité, elle envisage également d'acheter le lot 7 correspondant à un logement de type duplex de 90 m<sup>2</sup>, situé à l'étage de l'immeuble.

Le montant global de l'opération prévue de 2015 à 2018 s'élève 5.871.789 € HT, dont 2.227.899 € HT au titre de la tranche 2017. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de la Région de 200.000 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 3.523.073 € dont 1.336.739 € au titre de la tranche 2017.

#### • CONSTRUCTION DE DEUX GROUPES SCOLAIRES ET D'UNE CUISINE CENTRALE

La commune poursuit la construction du pôle d'éducation 1, situé à proximité du centre aéré Nelson MANDELA. Il s'agit d'un groupe scolaire composé de 15 classes, d'une cuisine centrale et d'un espace administratif qui accueillera la Direction Enfance, Jeunesse, Education et Sport de la commune.

Par ailleurs, elle a décidé de démarrer les travaux d'un deuxième groupe scolaire au hameau de Laure, chemin du Vignon.

Le montant global de l'opération prévue de 2016 à 2019 s'élève à 15.627.310 € HT, dont 5.550.864 € HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du département pourrait s'élever à 9.376.386 €, dont 3.330.518 € au titre de la tranche 2017.

#### • RENOVATION ET MISE AUX NORMES DES BATIMENTS PUBLICS

Afin de maintenir les commerces de la rue de la République, la commune envisage de remettre en état une boucherie et son logement pour accueillir prochainement un nouveau boucher. Les travaux prévoient, notamment :

- la réfection de la charpente ;
- l'étanchéité ;
- les cloisons et faux plafonds ;
- le revêtement de sols ;
- la plomberie et l'électricité ;
- les menuiseries extérieures, intérieures et les serrureries ;
- les peintures.

L'installation d'un nouvel équipement spécifique à la boucherie est également prévue.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2018 s'élève à 834.739 € HT, dont 434.739 € HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du département pourrait s'élever à 500.843 €, dont 260.843 € au titre de la tranche 2017.

#### • ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES, EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET GROS MATERIELS

En 2016, la commune de Gignac-la-Nerthe a mis en place une patrouille motorisée au sein de la police municipale afin d'intervenir de façon plus efficace, notamment vis-à-vis des deux roues sans cesse en infraction. Aussi, afin de compléter sa flotte, il est envisagé d'acquérir deux nouvelles motos.

Par ailleurs, dans le cadre de la protection et requalification des terres agricoles et paysages naturels, plusieurs hectares de terrains communaux sont destinés à accueillir des espaces maraîchers, des jardins partagés, des potagers pour les enfants du centre aéré et des écoles. Afin de les rendre cultivables, l'achat d'un charrue doit être envisagé.

Enfin, la commune souhaite acheter 3 nouveaux panneaux d'information électroniques. Des lieux

stratégiques ont été définis en compléments des 4 journaux lumineux déjà prévus :

- le complexe sportif G. CARNUS ;
- le pôle éducatif n°1, chemin des minots ;
- le pôle éducatif n°3, chemin du Vignon.

Le montant global de l'opération, prévue de 2016 à 2019 s'élève à 334.900 €HT, dont 69.306 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La participation globale du département pourrait s'élever à 200.940 € dont 41.584 € au titre de la tranche 2017.

---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 8.979.166 €HT conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 5.387.499 € au titre la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

L'engagement comptable de cette action a déjà été impacté au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n°111 du 30 janvier 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL